

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2014 A 20 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
Mesdames PRUDHOMME, BOUCHER, COLOMBIN
et MONCOMBLE
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER, LECOCQ et
BEURAIN

Etait absente excusée : Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS

Secrétaire de séance : Monsieur PIETERS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération concernant demande de subvention au titre du dispositif IDEAL 2012-2015 pour travaux d'éclairage public Rue du 8 Mai 1945 aux abords de la salle multi-activités

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Septembre 2014

Le compte-rendu de la réunion du 25 Septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération concernant le transfert de la compétence Eclairage Public à la FDE

Le Maire expose au Conseil Municipal les services complémentaires que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre de l'éclairage public.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent d'exercer les prérogatives :

- De la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- De la maintenance des installations d'éclairage public
- De l'achat de l'énergie de l'éclairage public

Si la Fédération est maître d'ouvrage des investissements, la commune n'aurait plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la commune et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

La Fédération propose de régler l'achat d'énergie à la place de la commune, afin de pouvoir contrôler, à l'aide de ses outils informatiques, la bonne adéquation entre énergie nécessaire et énergie facturée et optimiser les contrats et réglages des armoires de commandes.

Pour gérer cet achat d'énergie et régler les factures, la Fédération demandera une contribution correspondante au montant des factures d'électricité payées par la Fédération pour les comptages affectés à l'éclairage de la commune, le recouvrement s'effectuant en deux fois par an à terme échu.

Le Maire présente au Conseil le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération adoptées par le comité de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération,
- Décide de transférer sa compétence de maintenance des installations d'éclairage public à la Fédération,
- Donne son accord pour que la Fédération, dans le cadre de la compétence entretien et maintenance gère l'achat d'énergie électrique,
- Approuve le règlement sur les conditions d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération qui se substitue aux documents contractuels préalablement existants,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

ABSTENTION : 1 M. LECOQC pour manque d'information sur le désengagement

3) Délibération concernant devis pour l'éclairage du parking de la salle multi-activités

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'éclairage public dans le secteur de la commune suivant :

➤ Eclairage public Rue du 8 Mai 1945 abords de la salle multi-activités

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 12 692,00 Euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 € HT par point lumineux, 70 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....	5 881,00 €
- Contribution de la Commune.....	6 811,00 €

TOTAL TTC	12 692,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 6 811,00 Euros.

POUR : 11 dont 1 pouvoir

4) Délibération concernant demande de subvention au titre du dispositif IDEAL 2012-2015 pour travaux d'éclairage public Rue du 8 Mai 1945 aux abords de la salle multi-activités

Par délibération en date du 28 Novembre 2014, le Conseil a adopté le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, à savoir :

- travaux d'éclairage public Rue du 8 Mai 1945 aux abords de la salle multi-activités.

COÛT PREVISIONNEL GLOBAL

- 12 692,00 Euros T.T.C. : 5 881,00 Euros pris en charge par la FDE
6 811,00 Euros à la charge de la Commune

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FAISANT APPARAÎTRE LE MONTANT DES AIDES SOLLICITEES

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 Euros HT par point lumineux, 70 % du coût H.T. des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre)	5 881,00 Euros
- IDEAL : 20 % de 10 577 Euros HT soit	2 115,00 Euros
- Contribution de la Commune	4 696,00 Euros

TOTAL TTC	12 692,00 Euros

L'ECHEANCIER DE REALISATION DES OPERATIONS

- Début des opérations : une fois la subvention accordée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet présenté,
- Sollicite du Conseil Général de la Somme l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif IDEAL de 2 115,00 Euros,
- Approuve le plan de financement,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention relative au projet et l'autorise à signer tout document relatif au bon déroulement de ce dossier.

L'assemblée sera systématiquement informée du suivi dudit dossier et des démarches effectuées.

POUR : 11 dont 1 pouvoir

5) Délibération concernant devis pour la suppression des piliers dans la salle multi-activités

Monsieur DELASSUS présente le devis ainsi que les modalités techniques reçus de la Société FP CONSTRUCTIONS pour la suppression des piliers dans la salle multi-activités.

Monsieur DELASSUS précise que ce devis ne correspond pas entièrement à la demande, un second devis a été demandé. La présente délibération est donc reportée lors de la prochaine réunion.

6) Délibération concernant devis pour abaissés de trottoir

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes reçues d'administrés. Deux demandes d'abaissé de trottoir et une demande de réhausse de bateau suite à pénétration d'eau dans une propriété.

Monsieur le Maire présente également le devis de la SARL JLNP concernant lesdits travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil retient le devis de la SARL JLNP pour un montant H.T. de 1 215,00 Euros, soit 1 458,00 Euros TTC par bateau.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

ABSTENTION : 1 : Mme MONCOMBLE étant concernée par ce point

Monsieur LECOCQ : POUR les abaissés de trottoirs

CONTRE la réhausse de bateau

7) Délibération concernant subvention à l'Association de Pêche « Ché Petcheux d'Bourdon »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200 Euros à l'Association de Pêche « Ché Petcheux d'Bourdon ».

POUR : 11 dont 1 pouvoir

8) Délibération concernant subvention à l'Association Sportive et Culturelle de Bourdon « A.S.C. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- annule la délibération prise lors de la réunion de Conseil du 3 Avril 2014 par laquelle le versement, à l'Association Sportive et Culturelle de Bourdon « A.S.C. », d'une subvention de 1 000 Euros avait été décidé,
- vote pour le versement d'une subvention d'un montant de 500 Euros à l'Association Sportive et Culturelle de Bourdon « A.S.C. ». Cette subvention étant revue à la baisse, selon la demande du Président de l'Association et suite à une diminution de licenciés.

POUR : 11 dont 1 pouvoir

9) Informations et questions diverses

Monsieur DELASSUS informe le Conseil :

. qu'il a été à une réunion du SIVU au cours de laquelle on lui a fait part d'une augmentation de 1 % de la cotisation annuelle, soit pour notre commune une hausse de 65 Euros,

. qu'il a demandé au SIVU de prévoir l'entretien de la voirie du tour de l'Eglise, Rue Jean Herbet. Le SIVU prend en charge un revêtement gravillonné. Toutefois un revêtement en enrobé classique serait plus judicieux,

. qu'une délibération sera à prendre en début d'année 2015 pour pouvoir verser au SIVU un acompte sur la cotisation annuelle de 25 % avant le vote du budget,

. qu'un contrôle de l'installation de protection foudre de l'Eglise va être effectué par la Société BCM Foudre pour un montant de 264 Euros H.T.,

. que l'angélus va être réparé par la Société HORLOGES HUCHEZ pour un montant de 858 Euros H.T.,

. que les travaux Rue du Pont d'Hangest concernant l'écoulement des eaux sont terminés. Il restera à mettre en place une bâche identique à celle de la Route de Flixecourt,

. que les travaux Rue du 11 Novembre sont terminés. Ces travaux étaient nécessaires pour sécuriser la route qui commençait à s'affaisser. Le parking Rue du 11 Novembre, détérioré suite au passage d'engins, va être remis en état,

. que des luminaires pour Noël ont été commandés chez ODELEC,

. que les travaux de fleurissement sont commencés,

. que les travaux de la salle multi-activités vont commencer le 1^{ier} Décembre,

. qu'il était prévu par la Société FP CONSTRUCTIONS la dépose de la cuve à fuel et de l'ensemble des éléments sanitaires de la salle multi-activités. Monsieur MENDES, employé communal, a procédé à l'enlèvement desdits matériels ce qui a permis un gain de 1 510,68 Euros TTC.

Monsieur LECOCQ rappelle qu'il était prévu de voir la sécurité routière dans la Commune. Ce point sera vu après le commencement des travaux de la salle multi-activités et le diagnostic des travaux à réaliser au clocher de l'église.

Monsieur PIETERS fait part au Conseil que des travaux de nettoyage, par aspiration, des canalisations ont été réalisés et vont être poursuivis en 2015.

Madame PRUDHOMME informe le Conseil :

. qu'elle s'est rendue à une réunion du Réseau des Bibliothèques lors de laquelle il a été présenté le programme des animations à venir,

. que les inscriptions pour le BAFa se feront dès JANVIER 2015, la CCOA prenant en charge une partie du coût de l'inscription,

. sur les différentes communications concernant la fête de Noël à BOURDON.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil que des travaux de remise à neuf du barrage sont en cours au niveau de la Coopérative Agricole ce qui occasionne parfois des nuisances sonores.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 50.